2.2.2. La technique à deux sapeurs-pompiers

<u>Le sapeur-pompier au côté de la victime :</u> approche la victime de l'ouvrant, place ses jambes à l'équerre dos au sol, la saisit sous les aisselles, lui fait passer l'ouvrant et aide à sa dépose correcte sur l'échelle.

<u>Le sapeur-pompier sur l'échelle:</u> saisit les chevilles, place les genoux de la victime sur ses épaules puis la descend en la faisant glisser dos contre les échelons.



© SDIS 59

Il est important de porter une attention particulière :

- lors de la phase du passage au vide de la victime;
- au franchissement d'éléments pouvant perturber la descente de la victime sur le dos : parachutes, trait, équipement sur échelon du MEA;
- au calage et/ou l'amarrage de l'échelle à coulisse.

2.3. L'accès en sécurité à une victime en excavation

Lorsqu'une victime est menacée par les effets d'un sinistre (incendie, risque d'éboulement...) et située dans une excavation, l'emploi de l'échelle à mains est parfois envisageable.

Il faut alors s'assurer que la profondeur est compatible avec la longueur partiellement déployée de l'échelle à disposition.

L'échelle est descendue, dans la mesure du possible, à l'écart de la victime (sécurité, chute de matériaux...). Cette technique permet une mise en œuvre et un abordage rapide de la victime.

Avant de mettre en place cette technique, le COS doit veiller à :

- la stabilité des rebords de l'excavation;
- ce que l'échelle soit stable avant d'engager le sapeur-pompier (sol, appui, parachutes engagés);
- engager l'échelle les pieds et le grand plan en avant;
- ne pas faire chuter de débris sur la victime.





Bloquer les parachutes avec le trait





Le blocage des plans au moyen d'une sangle ou du trait est obligatoire afin d'éviter le désengagement des parachutes et le déploiement intempestif de l'échelle lors de sa mise en place.



OU



© SDIS 59

